

Centre Aventure  
Du 7 au 23 juillet 2021

## PROJET PEDAGOGIQUE



**Centre Aventure**  
5, rue de la gare  
Ancerville



Communauté  
de communes  
Portes de Meuse

## Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ? A quoi sert-il ?

Le projet pédagogique reprend les valeurs de l'organisateur afin de les décliner en objectifs pédagogiques et en intentions éducatives, via un programme d'animation (planning d'activités).

Le centre de loisirs tente de répondre au mieux à ces intentions éducatives en mettant en place un programme pédagogique ludique d'éducation populaire. Le but est d'aider l'enfant à grandir avec le plus d'autonomie et de liberté possible, dans le respect des autres et des valeurs de la société.

Il s'agit d'un contrat de confiance entre l'organisateur, l'équipe pédagogique et les parents.

Vous trouverez dans ce projet pédagogique, outre les intentions éducatives, la manière dont celles-ci seront mises en place sur les temps d'animation et de vie quotidienne, ainsi que les informations concernant le fonctionnement du centre et l'organisation des temps d'accueil.

Le projet pédagogique n'est pas fixe et peut changer suivant les améliorations et adaptations réfléchies par l'équipe de l'accueil de loisirs. De la même façon, les parents sont invités à communiquer les manques, ou les améliorations dont ils souhaiteraient la mise en place.

## Extrait du projet éducatif

- Mener des activités liées aux matériaux sains pour l'environnement
- Etre à son écoute et à l'écoute de l'autre
- Donner des responsabilités aux enfants selon leurs possibilités
- Guider vers l'indépendance en respectant les règles, les personnes et les lieux
- Responsabiliser les enfants dans leurs choix et leurs décisions
- Donner aux enfants les outils et les méthodes pour agir et pratiquer leurs activités en autonomie
- Favoriser la socialisation à travers les apprentissages et les échanges
- Permettre à l'enfant de se connaître lui-même pour aller vers les autres et découvrir la vie en société
- Œuvrer au bien-être des enfants, notamment en respectant leurs rythmes de vie et les besoins spécifiques liés à leurs âges
- Apprendre à s'entraider et à connaître ses propres limites

## Intentions éducatives de l'équipe pédagogique

L'accent est mis sur l'autonomie, la responsabilisation et le vivre-ensemble. Pour aller dans ce sens, tous les temps de la journée sont mis à profit, ainsi que la façon dont l'adulte s'adresse à l'enfant.

## Fiche d'identité de l'ACM d'Ancerville

Selon le contexte sanitaire actuel, Centre Aventure peut accueillir une centaine d'enfants âgés de 3 à 11 ans.

## Organisateur

Communauté de Communes des Portes de Meuse  
1 rue de l'Abbaye, Ecurey  
55290 Montiers-sur-Saulx

## Localisation de l'accueil Centre Aventure

Ancienne école de Güe  
Rue de la gare  
55170 Ancerville Güe  
03 29 75 34 31

## Disposition des lieux

- Une salle d'accueil également utilisée lors des temps de repas et des temps en autonomie des plus de six ans
- Une grande salle d'activité pour les plus de six ans
- Une grande salle d'activité pour les moins de six ans (partagée en deux, elle fait aussi office de salle de sieste)
- Trois grands lavabos servant au nettoyage du matériel pédagogique
- Un espace sanitaire 3/5 ans
- Un espace sanitaire filles
- Un espace sanitaire garçons

## Les espaces extérieurs à disposition des enfants

- Une structure de jeu pour les 3/5 ans
- Un espace de jeu bétonné
- Un espace de jeu arboré
- Un jardin pédagogique
- Village, city stade, terrain de baseball

## L'équipe pédagogique

- Tamara LABERENNE, directrice, stagiaire en Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport mention Loisirs Tous Publics (BPJEPS LTP)
- Anne-Sophie JOLY, directrice adjointe, Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)
- Alison BURET, Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)
- Sylvie FRANÇOIS, BAFA
- Sophie CLAUSS, BAFA
- Matthieu CARLOT, stagiaire BAFA
- Philipine HANNION, stagiaire BAFA, licence de l'environnement
- Anna EYCHENNE, stagiaire BAFA, en licence de psychologie
- Lucile GRAO, stagiaire BAFA

## L'équipe de collectivité

Se compose de Malika et - , agents de service (restauration et hygiène des locaux), employées par la Communauté de Communes des Portes de Meuse.

## Les horaires et l'accueil échelonné

Le centre est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h00.

Afin de respecter au mieux le rythme de l'enfant et qu'ils puissent passer une partie de la matinée auprès de leur famille, les enfants se levant habituellement tôt durant le temps scolaire, le centre met en place un accueil échelonné de 7h30 à 11h00. Cette disposition étant une facilité de fonctionnement à l'intention des familles, elle ne modifie en rien les tarifs du centre de loisirs.

Le temps d'accueil échelonné se termine à 11h00 et est assuré, (sauf cas de force majeure) par la directrice de 9h00 à 11h00. Les parents peuvent venir récupérer leur(s) enfant(s) à partir de 17h00 et jusqu'à 17h50. L'accueil de loisirs ferme ses portes à 18h00. Les stagiaires BAFA devront participer à au moins un temps d'accueil de la journée, soit le matin, soit le soir.

## Les tarifs

### Inscription à la semaine complète

Semaine 1 : du 07/07 au 09/07

Semaine 2 : du 12/07 au 16/07

Semaine 3 : du 19/07 au 23/07

Barèmes 3 jours Selon le quotient familial	0 à 550	551 à 700	Tarif plein
Tarif Codecom (3 jours)	12,00 €	16,50 €	33,00 €
Tarif hors Codecom (3 jours)	18,00 €	22,50 €	39,00 €

Barèmes semaine Selon le quotient familial	0 à 550	551 à 700	Tarif plein
Tarif Codecom	20,00 €	27,50 €	55,00 €

Tarif hors Codecom	30,00 €	37,50 €	65,00 €
--------------------	---------	---------	---------

## Les inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire auprès de la Communauté de Communes Portes de Meuse, soit via le portail famille, soit en direct ou auprès de la directrice de l'accueil. Aucun enfant ne peut être accueilli sur le centre sans avoir rempli au préalable une fiche sanitaire contenant ses renseignements médicaux et le calendrier de ses vaccinations. Les fiches sanitaires sont à récupérer auprès du centre de loisirs ou de la Codecom.

## Protocole sanitaire

Dans le contexte actuel, un protocole sanitaire est mis en place par le gouvernement sur les ACM. Nous demandons aux parents de bien vouloir nous aider à le respecter en prenant la température de leur(s) enfant(s) avant le départ de la maison. Tout enfant présentant une température supérieure à 38°C ne pourra pas être accepté sur le centre.

Afin de garantir la sécurité de tous, il est demandé aux parents de bien vouloir signaler toute suspicion de Covid 19 ainsi que les cas contact dans l'entourage immédiat de l'enfant.

Pour les mêmes raisons, nous demandons aux parents d'enfant(s) de plus de 6 ans de fournir deux masques chirurgicaux de type II par jour à leur(s) enfant(s), le port d'un masque ne pouvant excéder quatre heures. Toutefois, en cas d'oubli exceptionnel, le centre veillera à leur en fournir un. La directrice assure également le rôle de « référente Covid 19 » durant cette période. Toute suspicion de cas à l'intérieur de l'accueil entraînera l'isolation du malade jusqu'à ce que les responsables légaux viennent le chercher dans les plus brefs délais. Son retour se fera sur présentation d'un certificat médical attestant qu'il est en mesure de côtoyer toute personne de l'établissement.

Nous demandons aux parents une attention particulière, tout cas de covid19 déclaré dans le groupe des moins de six ans entraînant obligatoirement le retrait du centre pour une période de sept jours pour tous les enfants du groupe et leur retour après production d'un test négatif.

Le protocole sanitaire actuel interdisant l'accès aux locaux aux personnes étrangères au service, nous demandons aux parents de bien vouloir rester à l'extérieur lorsqu'ils viennent déposer ou récupérer leur(s) enfant(s).

Pour les mêmes raisons liées à la sécurité sanitaire, les enfants sont séparés en trois groupes (moins de 6 ans, 6-8 ans et 9-11 ans) que nous veillons à ne pas mélanger. Afin de respecter cette séparation, nous demandons aux parents d'emprunter les portes d'entrée et de sortie de chaque groupe lorsqu'ils amènent ou viennent rechercher leur(s) enfant(s).

Consciente que le contexte sanitaire actuel n'est facile pour personne, en particulier les enfants, toute l'équipe veille à ce que le protocole s'exerce dans les meilleures conditions afin de veiller à la santé physique et morale de tous et remercie chaleureusement les parents pour leur aide précieuse.

## Caractéristiques du public

- De 3 à 5 ans : identité aux parents, égocentrisme, développement du schéma corporel (mains...), développement de l'adresse, début de l'autonomie, très courte faculté d'attention, il faut bien figer, bien cadrer, bien organiser..., proposer beaucoup de choses, besoin de sommeil et de repos, acquisition de l'autonomie pour l'hygiène (alimentation + corporel). Début du complexe d'Œdipe.
- 6 à 8 ans : affection, sécurité, communication, identification au parent du même sexe, prise de conscience de son corps et de la personne, curiosité par rapport au sexe opposé, exploration du milieu, expériences par essai-erreur, manipulation, instabilité et variabilité des intérêts, égocentrisme en prenant conscience de l'autre, jeux d'identification, de classement, de cartes, extérieurs (jeux de poursuites...), jeux chantés, rondes, marionnettes, début des jeux collectifs et de la notion de camp à attaquer et/ou défendre.
- Environ 8 ans ◊ même besoin avec un début de socialisation, jeux d'adresse, de lecture, déguisement, grande curiosité. Sur la période jusqu'à la puberté, les filles rêvent plus et les jeunes garçons s'identifient à des héros. Chez l'enfant (6-12 ans) il existe une activité spontanée importante. L'enfant a X fois plus d'activités chez lui seul ou avec des copains. Il y a moins de fatigue lors d'une activité organisée que lorsqu'un enfant qui joue seul.
- 8 à 10 ans : plus grande socialisation, misogynie des garçons, bande de copains, introduction de règles plus complexes, apparition de compétition, donner la possibilité dans la mixité, besoin de justice, de s'exprimer par la réalisation (intérêt pour la finition), plus grande attention, les parents ne sont plus la seule référence (maître, entraîneur, animateur ...), début des grands jeux avec des règles (oies, jeux sportifs, scolaires, construction de cabanes, activités manuelles, découverte de la nature, élargir le champ de connaissance
- 10 à 12 ans : séparation des sexes qui devient opposition dans certaines occasions, position de grand par rapport aux petits, besoin de compétition, maturation plus rapide chez les filles, grands jeux de plein air (relais...), petite balade, moins cadré qu'avant, beaucoup de curiosité, manuel plus élaboré, plus précis, plus soigné, plus fini. Curiosité en éveil, début d'un développement plus sensible par rapport au sens social.) La période entre 8 ans et la puberté correspond à l'âge d'or des habiletés motrices. Les enfants ont à ce moment-là une mémoire kinesthésique importante. Un enfant qui fait du sport pendant cette période clef restera toute sa vie prêt à faire du sport. C'est pendant cette période qu'il convient de privilégier les disciplines qui demandent une gestuelle technique importante, un sens de l'équilibre, des trajectoires d'objet et/ou des objets à incorporer (activités de raquettes par exemple).

## Accueil des enfants en situation de handicap

L'accueil des enfants en situation de handicap (moteur, intellectuel ou sensoriel) se fait au cas par cas, après étude du dossier par l'équipe d'animation, les parents et les personnes concernées.

Dans ce contexte, un Plan d'Accueil Individualisé peut être mis en place. Il précisera les modalités d'accueil. Au cas où, après examen de toutes les possibilités, les modalités d'accueil ne permettraient pas un accueil serein et sécurisé, la direction peut décider de ne pas prendre en charge cet accueil. Le refus sera motivé par écrit aux personnes légalement responsables.

Afin d'éviter un refus, il est recommandé aux parents de s'y prendre le plus tôt possible pour l'inscription de leur enfant. Ceci afin de laisser à l'organisateur le temps nécessaire à une éventuelle adaptation de son équipe.

L'accueil de loisirs « Centre Aventure » est accessible en fauteuil roulant.

Dans la mesure du possible, la direction met tout en œuvre afin d'accepter l'accueil des enfants en situation de handicap.

## Journée type

7h30 – Ouverture de l'accueil

7h30/11h00 – Accueil échelonné

7h30/8h30 – Jeux libres

9h00/11h30 – Temps d'activité

11h45 – Hygiène

12h00 – Repas

13h30 – 14h00 – Jeux extérieurs

14h00 – 15h30 maxi – Sieste pour les moins de six ans, activités détente (sur matelas) pour ceux qui ne la font pas

14h00 – 15h00 – Temps calme pour les plus de six ans

15h00 ou 15h30/15H45 – Temps d'activité

16h00 – Goûter

16h30/18h20 – Forum et petites activités, en autonomie ou avec l'animateur au choix des enfants, en intérieur ou en extérieur

## Vie quotidienne

### Règlement intérieur

La loi est la seule garante des libertés de chaque citoyen. L'accueil de loisirs « Centre Aventure » s'y conforme sans aucune réserve.

### Responsabilités et autorisations

Dans le cadre de l'accueil de loisirs Centre Aventure, les enfants sont sous la responsabilité des parents ou représentant légal de leur prise en charge par un animateur à leur arrivée à leur prise en charge par leurs parents ou responsable légal avant départ.

La Codecom Portes de Meuse et son équipe pédagogique ne pourraient être tenues responsables de tout incident survenu en dehors des horaires d'ouverture du centre, avant sa prise en charge par un membre de l'équipe ou suite au départ de l'enfant après sa prise en charge par son représentant légal.

Les enfants étant mineurs, ils ne peuvent être récupérés que par un représentant légal s'étant fait connaître auprès de la Codecom. Dans un souci de sécurité, seules les personnes dûment autorisées pourront récupérer l'enfant.

Pour les situations exceptionnelles type sorties, une autorisation de sortie devra être remplie par le représentant légal.

Aucune photo ou vidéo dans laquelle l'enfant est reconnaissable ne peut être prise sans l'accord préalable du représentant légal.

Les enfants étant mineurs, tout délit, dégradation volontaire, violence physique ou verbale commis par l'enfant engage la responsabilité de ses parents ou responsable légal.

### Avertissement formel

Suite à des manquements importants ou répétés aux règles de vie en collectivité ou au règlement intérieur, un enfant peut faire l'objet d'un avertissement formel.

Après un entretien entre le directeur et l'enfant, ses parents seront convoqués afin d'être informés des problèmes rencontrés par l'équipe pédagogique et leur enfant. Un courrier d'avertissement formel leur sera remis. Il comportera explicitement les faits, attitudes ou comportements reprochés à l'enfant et les conseils de l'équipe pédagogique pour aider l'enfant à surmonter ses difficultés à respecter les règles de vie qu'il aura transgressées.

Pour la sécurité et/ou l'équilibre social du groupe, il se peut que l'avertissement formel soit accompagné d'une exclusion temporaire d'un à deux jours, sans compensation financière ou remboursement pour la famille.

### Exclusion

Suite à un avertissement formel d'un enfant et de sa famille, tout nouveau manquement important ou répété aux règles de vie définies par le règlement intérieur peut donner lieu à une exclusion définitive de l'enfant de l'accueil de loisirs Centre Aventure.

Cette exclusion définitive sera communiquée aux parents par téléphone dès la prise de décision par la directrice, la directrice adjointe et un représentant de la Codecom. Un courrier officiel de confirmation sera adressé dans les plus brefs délais à la famille et à la Délégation Départementale Jeunesse et Sports ; il comportera les raisons objectives qui motivent notre décision et les dispositions que nous avons prises en amont pour éviter l'exclusion.

L'inscription à l'accueil de loisirs « Centre Aventure » implique l'acceptation du règlement intérieur par les parents ou responsable légal et l'enfant qui souhaite y participer.

## Règles de vie

Il est demandé aux parents de prendre connaissance du règlement intérieur des services et d'en préciser les termes à leurs enfants, son respect étant une condition d'admission sur l'accueil de loisirs.

Les règles de vie sont imposées à l'enfant dans ces termes :

- Interdiction absolue et non-discutable de se mettre en danger et/ou de mettre une autre personne en danger, de quelque façon que ce soit. L'interdiction peut être facilement entendue puisqu'elle a pour raison première leur protection et celle des autres. L'animateur précise que l'interdiction inclut les escalades, les sorties sans autorisation, les croche-pieds et tout ce qui pourrait occasionner une blessure.

- Obligation de faire le maximum pour vivre ensemble au mieux : en posant les règles de cette manière, on fait appel à la réflexion de l'enfant en lui permettant d'adapter son comportement avec les autres sans interdiction stricte. Le but de cette démarche

est de permettre à l'enfant de respecter des règles qu'il met lui-même en place en suivant sa conscience (autonomie morale et sociale), en allant plus loin que ne le permet une liste d'interdictions, puisque vivre ensemble suppose aussi l'écoute de l'autre, un peu d'empathie, de lui apporter son aide en cas de besoin ou de s'inquiéter à son sujet si on sent que cela ne va pas, par exemple. Par ailleurs, cela lui évite de rechercher la faille (« ça, ce n'est pas écrit donc pas interdit ») et la transgression d'un interdit qui n'existe pas.

Les enfants de moins de six ans n'ayant pas encore la réflexion nécessaire, leurs animateurs expliquent aux enfants ce que cela implique.

On ne punit pas. Les enfants apprenant le vivre-ensemble, la rectification de leur comportement se fait grâce à leur propre réflexion en utilisant la pédagogie interrogative, amenant l'enfant à trouver par lui-même l'attitude appropriée. Le but est d'apprendre à l'enfant qu'on ne suit pas les règles parce qu'on risque d'être puni mais parce qu'elles sont nécessaires pour l'entente de tous lorsqu'on vit en groupe (initiation à la citoyenneté).

Ceci demande, de la part de l'équipe, une écoute, une observation et une attention aux enfants et à la dynamique de groupe soutenues et constantes. La finalité est de permettre à l'enfant de rectifier en profondeur ses comportements en ayant compris toutes les implications et les conséquences de ceux-ci, lui amenant une autonomie de réflexion.

Il est demandé aux animateurs d'être cohérents. Par exemple, on ne crie pas pour expliquer à un enfant qu'il ne doit pas crier.

## Projet d'activités

L'équipe d'animation a défini trois thèmes :

- Du 07/07 au 09/07 : Un pour tous, tous pour un : Le Totem

Ce thème a pour objectif de rassembler les différents groupes d'âges de l'accueil de loisirs autour d'une activité commune, dont chaque groupe fabriquera une partie : un totem. Le protocole sanitaire ne permettant pas de mélanger les groupes, l'équipe souhaite les rassembler autour de ce projet commun.

- Du 12/07 au 16/07 : Nouvelles expériences : Les choses simples

Ce thème a pour objectif de faire revenir l'enfant vers les choses simples et les petits plaisirs, les copains et les jeux et constructions dans la nature.

Une intervenante Meuse Nature Environnement sera présente (pour les plus de 6 ans) à cette occasion le jeudi 15/07, lors d'une sortie nature pour tout le centre (la matinée + pique-nique pour les moins de 6 ans, la journée + pique-nique pour les plus de 6 ans).

- Du 19/07 au 23/07 : Nouvelles expériences : Dans ma bulle

Après des mois de crise sanitaire éprouvante pour tous, l'équipe d'animation souhaite, en développant ce thème, créer un monde serein, isolé et éloigné des soucis à travers une semaine de vacances « dans ma bulle ».

Des intervenants du spectacle feront le déplacement le 21 juillet pour un spectacle de marionnettes. Une séance courte pour les 3/5 ans aura lieu à 15h30, une séance de 50 minutes pour les 6/8 ans et les 9/12 ans à 17h00. Les parents sont conviés à la deuxième séance, s'ils le souhaitent.

Une intervenante Meuse Nature Environnement sera présente pour les plus de 6 ans lors de la sortie nature du jeudi 22/07 (matinée avec pique-nique pour les moins de 6 ans, journée avec pique-nique pour les plus de 6 ans).

Les activités, toujours tournées en premier lieu vers l'autonomie, la responsabilisation et la cohésion, peuvent être culturelles, manuelles, sportives ou scientifiques. L'équipe d'animation veille à proposer à vos enfants une offre la plus diversifiée possible.

## Temps d'activités

- Aucune activité n'est obligatoire mais l'enfant a l'obligation d'écouter le déroulé de l'activité avant de se prononcer, ceci afin qu'il sache si cela l'intéresse ou pas. S'il décide de ne pas y participer, il occupe lui-même son temps sur une activité choisie et mise en place par lui et qui ne dérange pas le reste du groupe, après validation par l'animateur (apprendre à trouver de façon autonome comment occuper son temps). Il gère cette activité en autonomie, prépare son matériel (il demande conseil à l'animateur) et s'occupe ensuite du rangement. S'ils sont plusieurs, ils se mettent d'accord en autonomie sur l'activité qu'ils souhaitent mettre en place.

- Lors des activités, l'aide coopérative est requise, afin que les enfants apprennent à s'aider les uns les autres plutôt que de se tourner vers l'adulte. Les animateurs ne font pas à la place de l'enfant. Ils décomposent la technique et accompagnent (*Aide-moi à faire seul – Maria Montessori*).

Si l'enfant n'y arrive pas seul, on fait en sorte qu'il demande l'aide d'un des siens qui y parvient mieux, responsabilisant ainsi celui qui aide et améliorant la cohésion du groupe.

Il est demandé une attention particulière de la part des animateurs, afin de ne pas risquer de mettre en échec un enfant.

## L'aménagement

- Le petit matériel pédagogique courant est mis à la disposition des enfants dans chaque salle. Ils s'en servent de manière autonome, sans avoir à le demander. Dans le respect du protocole sanitaire, les enfants se servent à tour de rôle et pas tous en même temps. Il est demandé aux enfants d'effectuer le rangement après chaque jeu ou activité (Pas de directives de la part de l'animateur, le groupe se répartissant le travail de façon autonome).

- Les salles sont aménagées dans un but de cohésion des groupes. Les tables sont placées de telle sorte que le groupe reste entier, sans cloisonnage, tout en faisant attention à la distanciation sociale.

- Les toilettes se trouvant sur place dans la salle commune, les plus de six ans ne demandent pas la permission pour y aller lorsqu'ils se trouvent dans cette salle, puisqu'ils sont à vue et que nous savons où ils se trouvent.

## Forum

Un forum est mis en place sur le temps d'accueil du soir. Ce forum concerne tous les enfants du centre qui peuvent aborder toutes les questions qui leur tiennent à cœur lors de ce temps d'échange avec les animateurs. Ceux-ci restent à leur disposition, en répondant à leurs questions, en animant ce temps d'échange et en proposant des activités courtes à ceux qui le souhaitent. Durant ce temps, les enfants peuvent également parler de leurs envies, attentes, idées et ressentis en ce qui concerne le fonctionnement du centre, leur rapport à l'équipe ou leurs temps d'activité.

## Collation du matin

Pour les petits creux, l'accueil propose (vers 9h30) une collation sous forme de fruit frais ou laitage. Cette collation est mise à disposition des enfants et n'est pas une obligation.

## Temps de midi

- Pour des raisons d'organisation, les enfants devront avoir terminé le rangement de leur dernière activité avant le repas au plus tard à 11h45, heure à laquelle ils vont se laver les mains.

- L'autonomie est aussi mise en avant sur les temps de repas (midi et goûter), un groupe de quatre enfants étant désigné de service pour la journée. Ils devront mettre et débarrasser les tables (à 11h30), nettoyer et mettre un coup de balai. Les moins de six ans ne mettent pas la table. La responsabilité de la désinfection revient aux animateurs.

- La remise en température des plats, le respect des normes HACCP et le service sont assurés par un agent de service employé par la Codecom Portes de Meuse. Il est demandé à cette personne de ne pas servir les plus grands qui viennent se faire servir au chariot roulant à tour de rôle, toujours dans un esprit de recherche d'autonomie (port du masque obligatoire).

- Pour la même raison, la viande des moins de six ans n'est pas coupée afin de leur permettre d'apprendre à le faire. Nous leur montrons la technique et les accompagnons. Evidemment, si un enfant n'y parvient pas, l'animateur intervient mais donne la possibilité à l'enfant d'essayer à nouveau au prochain repas, ne faisant pas de l'aide de l'adulte une habitude. Après le repas, les petits rassemblent leur vaisselle et leurs couverts en centre de table et l'animateur en charge du groupe débarrasse (les tables sont mises avant le repas par la directrice).

## Sécurité

Les animateurs doivent connaître l'emplacement et l'utilisation des extincteurs, ainsi que le plan et les mesures d'évacuation avant l'ouverture de l'accueil.

Un exercice d'évacuation incendie est organisé le mardi 13 juillet avec le SDIS d'Ancerville. Le point de rassemblement est matérialisé sous le préau.

Toute l'équipe de l'accueil de loisirs contribue à la sécurité physique et morale des enfants et des autres membres de l'équipe, à tout instant.

Les sorties (de la salle ou du centre) sont interdites sans autorisation de l'animateur.

La surveillance des moins de six ans se fait à leurs côtés. A aucun moment, le groupe ne peut rester seul. L'animateur en charge du groupe prend toutes les dispositions dans ce sens.

La surveillance des plus de six ans peut se faire de plus loin, tout en restant vigilant. Aucun groupe ne reste sans animateur pour veiller sur lui, même sur un temps court.

Un animateur en charge d'un groupe ne peut s'absenter sans avoir pris des dispositions de remplacement.

Tout incident mettant en péril la sécurité des enfants doit être rapporté à la direction dans les plus brefs délais, dans le respect de la chaîne de sécurité et du bon sens (en cas d'accident grave, prévenir les secours avant la direction).

Les numéros d'urgence se trouvent sur le panneau d'affichage, ainsi qu'à proximité immédiate du téléphone fixe.

L'équipe entière porte une attention particulière à la sécurité, les points de vigilance repérés par l'un ou l'autre devant être rapportés en réunion d'équipe afin de trouver ensemble les meilleures alternatives d'amélioration.

La direction rappelle que tous les membres de l'équipe portent les mêmes responsabilités pénales et morales en cas de manquement, que ceux-ci soient diplômés ou pas.

## **Sieste et activités calmes**

La sieste se déroule de 14h à 15h30, dans l'espace aménagé à cet effet dans la salle des petits. Les enfants ne faisant pas la sieste se retrouvent sur un temps calme dans la salle commune (côté – de 6 ans) aménagée avec des tapis de gymnastique, pour des activités calmes (lecture et relaxation) ou à l'extérieur côté jardin, à l'ombre.

## **Goûter**

Un goûter est fourni à 16h00. Il est livré chaque jour par Proxi Ancerville (fruit, compote ou produit laitier le plus souvent).

## **Rangement et désinfection**

Chaque soir, les animateurs désinfectent les tables, placent les chaises dessus et passent un coup de balai, afin de libérer du temps de nettoyage pour la personne de service.

Le rangement du matériel doit être effectué par les enfants à la fin de chaque jeu ou activité, de manière la plus autonome possible.

Les animateurs désinfectent le matériel, isolent celui qui ne peut pas l'être pour une période de vingt-quatre heures minimum, désinfectent les poignées (portes et fenêtres), ainsi que tout ce qui a été utilisé au cours de la journée.

Une aération doit être effectuée dans chaque salle lors des sorties ainsi qu'entre chaque changement d'activité et au minimum une fois toutes les heures durant un quart d'heure.

## **Suivi sanitaire**

Une personne est nommée référente sanitaire. Son rôle consiste à :

- soigner les petits maux,
- veiller au remplissage du cahier d'infirmerie,
- veiller à ce que les trousse de secours soient présentes sur chaque groupe lors des sorties,
- Veiller au bon remplissage de ces trousse de secours (avertir la direction en cas de manque)
- veiller au suivi des fiches sanitaires individuelles (sorties)

## **Le rôle de chacun**

### **Les animateurs**

En contact constant avec l'enfant, l'animateur veille à sa sécurité physique et morale ainsi qu'au respect de ses rythmes de vie. Il porte une attention particulière aux besoins de l'enfant et y répond.

Il met en place un programme d'animation pédagogique à caractère éducatif en se servant du Projet Pédagogique comme principal outil de travail.

Il veille à ce que chaque activité soit en lien direct avec les valeurs et compétences développées dans ce Projet Pédagogique, dans un esprit ludique. Pour cela, il utilise les pédagogies mises en place dans le Projet Pédagogique, aussi bien lors des temps d'activité que dans la manière de mener ces activités. Il les emploie également sur les temps de vie quotidienne et d'accueil.

Il interroge continuellement sa pratique et sa posture, les évalue et les adapte en se remettant en question dans un but constant d'amélioration,

Il travaille en équipe, n'est jamais isolé et se tourne vers cette équipe en cas de difficulté.

Il est toujours bienveillant avec tous, respectueux, souriant et force de proposition, aussi bien avec les enfants que dans le fonctionnement du centre auquel il participe activement.

En cas de difficulté ou de désaccord, il en parle le plus tôt possible afin de ne pas envenimer ou subir une situation qui pourrait lui déplaire. Il veille ainsi à sa propre sécurité physique et morale.

Il soutient les autres membres de l'équipe et avance avec eux dans la même direction.

### **La directrice**

Elle mène un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur, en tenant compte du contexte social, culturel et éducatif du territoire dans lequel il s'inscrit.

Elle coordonne ses équipes de manière à ce que le fonctionnement et l'organisation de l'accueil correspondent aux besoins et aux rythmes de l'enfant et s'assure que le programme d'animation, les interventions, l'organisation et le fonctionnement s'inscrivent directement dans la lignée du projet pédagogique et servent ses objectifs.

Elle gère l'accueil et la communication avec tous les partenaires du centre de loisirs (parents, organisateur, intervenants, équipes, etc.).

Elle gère la logistique, l'administratif et le budget.

Elle veille au respect des lois, réglementations, protocoles et règles de vie en vigueur dans l'établissement.

Elle a un rôle formateur auprès des animateurs et veille à la formation et l'évaluation des stagiaires.

Elle veille à se rendre disponible en cas de besoin et est toujours présente pour ses équipes dans un esprit bienveillant et respectueux.

Elle a un rôle médiateur auprès des équipes et est garante de la bonne santé physique et intellectuelle de tous.

Elle soutient ses équipes, les guide et veille à ce que tous avancent ensemble dans la même direction.

### La directrice adjointe

Elle seconde la directrice dans ses fonctions, veille au respect des lois, réglementations, protocole et règles de vie en vigueur dans l'établissement.

Elle seconde la directrice dans ses fonctions et veille à ce que le travail de ses équipes soit en accord avec le projet pédagogique et les valeurs développées dans celui-ci.

Elle anime, a un rôle formateur auprès des animateurs et participe à la formation et l'évaluation des stagiaires.

Elle veille à être présente pour ses équipes dans un esprit bienveillant et respectueux.

Elle soutient la directrice et ses équipes et veille à ce que tous avancent dans la même direction.

### Les relations

Les relations doivent être empreintes de respect et de bienveillance, de la part de tout le monde vis-à-vis de tout le monde. Faire son possible afin de favoriser le vivre-ensemble, adapter son comportement et son langage est une obligation pour tous, à tous les instants.

### Adultes-enfants

La punition est interdite. Les enfants apprenant le vivre-ensemble, la rectification de leur comportement se fait grâce à leur propre réflexion en utilisant la pédagogie interrogative, amenant l'enfant à trouver par lui-même l'attitude appropriée. Le but est d'apprendre à l'enfant qu'on ne suit pas les règles parce qu'on risque d'être puni mais parce qu'elles sont nécessaires pour l'entente de tous lorsqu'on vit en groupe (initiation à la citoyenneté et autonomie morale).

Les animateurs observent les comportements et la dynamique du groupe et rectifient immédiatement les manquements en expliquant et en amenant l'enfant à la réflexion. Ils laissent la possibilité au groupe de gérer les conflits de manière autonome, dans un esprit bienveillant.

Il est demandé aux animateurs le même respect envers les enfants que celui qu'ils accordent aux adultes.

Une attitude positive est bienvenue, y compris dans les tournures de phrases. Exemple : remplacer « on ne court pas » par « vas-y calmement, en marchant ».

## Enfants-adultes

La relation enfant-adulte est empreinte de respect et de politesse de part et d'autre. Pour cela, il est demandé de la part des équipes de mettre en avant une autorité de compétence plutôt qu'une autorité hiérarchique.

## Animateurs-parents

La relation animateurs-parents se fait essentiellement sur les temps d'accueil. Il est demandé aux animateurs d'être disponibles afin de pouvoir répondre aux questions que pourraient se poser les parents. En cas de souci avec un enfant, il est demandé à l'animateur de tenir informée l'équipe d'animation et la direction qui chercheront des solutions en interne avant d'exposer aux parents un souci que nous n'aurions pas su régler.

Tout souci, de part et d'autre, doit être exposé à la direction le plus rapidement possible.

Toutes les relations entre parents et animateurs doivent être empreintes de respect et de politesse, d'écoute et de bienveillance.

La directrice est disponible pour les parents tous les jours de 9 à 11h00, sauf circonstance exceptionnelle. La directrice est aussi présente lors du temps d'accueil du soir. Elle peut également trouver un créneau permettant de vous rencontrer en dehors de ces horaires.

## Enfants-enfants

Il est demandé aux enfants de faire leur maximum afin de vivre le mieux possible tous ensemble. Cela implique respect, politesse, tolérance, etc.

Nous souhaitons voir un accueil apaisé sans jugements ou critiques et dans lequel chacun se sente libre d'être lui-même dans le respect des autres.

## Ce qui est imposé, ce qui est choisi

### Ce qui est imposé aux animateurs

- Le respect des lois françaises et de la réglementation ACM
- Le respect du protocole sanitaire et des gestes barrière
- Le respect de la laïcité
- L'interdiction de consommation et/ou de détention de toute substance ou objet illicite
- L'interdiction de fumer dans l'enceinte de l'établissement, y compris dans les espaces extérieurs qui en font partie
- Les horaires
- Le respect des personnes et du vivre-ensemble (appel à votre bon sens)
- Le projet pédagogique étant l'outil de travail de l'animateur, sa lecture n'est pas une option. L'appliquer n'est pas non plus une option. Après validation de

l'équipe d'animation, ce projet devient un contrat d'organisation dont tous les points doivent être appliqués. La rectification de certains points ne peut se faire qu'après une discussion d'équipe argumentée et validation de la direction.

- Les animateurs doivent être joignables à tout moment, ce qui implique un portable allumé et chargé. L'utilisation du portable n'est admise, hors temps de pause, que pour un usage professionnel. Les activités devront avoir été préparées en amont au minimum une semaine à l'avance, évitant la recherche sur le net au dernier moment.
- Un bilan de la journée et des activités doit être écrit chaque jour et présenté lors du bilan de fin de semaine.

### Ce qui est imposé aux enfants

- L'interdiction formelle de se mettre en danger ou de mettre un autre en danger, de quelque façon que ce soit
- Le respect des personnes, de l'environnement et du vivre-ensemble
- La participation au rangement
- Le respect des lois, du règlement intérieur des services et des règles de vie
- Le respect du protocole sanitaire et des gestes barrière

### Ce qui est choisi par les animateurs

- Les thèmes
- Le programme d'activités
- Le choix de participer soit à l'accueil du matin, soit à celui du soir (non modifiable après choix)

### Ce qui est choisi par les enfants

- Le choix de faire ou ne pas faire une activité
- Le choix de leur activité de remplacement (après validation de l'animateur)
- Les choix des sujets de discussion du forum

## Pause des animateurs

Un temps de pause de vingt minutes minimum et une heure maximum est obligatoire pour chaque animateur dans la journée. Il peut être pris en deux fois.

## Réunions

Une réunion a lieu le lundi soir, après le temps d'accueil (1 heure). Elle permet d'ajuster les points ayant pu poser problème lors de la première journée. De plus, une réunion a lieu chaque jour afin de faire le bilan de la journée et une mise au point de la journée du lendemain. Cette réunion de vingt minutes à une demi-heure a lieu pendant les heures d'ouverture de l'accueil. La réunion de bilan de fin de semaine sera placée le vendredi soir (1 heure). Les réunions ont un caractère obligatoire.

## La formation et le suivi des stagiaires BAFA

Lors du premier entretien, il sera établi quelques points avec le stagiaire :

- Ce que le stagiaire attend de sa formation sur l'ACM
- Ce que le stagiaire attend de l'équipe de formation
- Ce que l'équipe de formation attend du stagiaire

Ensuite, le stagiaire se verra attribuer un animateur-formateur référent par semaine (celui-ci sera chargé de guider le stagiaire sur d'éventuelles questions, de le « former » sur le terrain, selon des objectifs définis par l'équipe de direction). Deux fois par semaine, une micro réunion de 10 à 15 minutes sera effectuée avec l'animateur référent et le stagiaire afin de voir les points positifs ou d'amélioration du stagiaire au sein de l'ACM.

Le stagiaire sera évalué dans le courant de la semaine 2 par la directrice sur une activité de son choix. S'ensuivra un entretien de mi-session afin de rectifier les points négatifs et développer les positifs.

Une seconde évaluation d'activité aura lieu au cours de la semaine 3 afin de vérifier l'amélioration des points mentionnés lors du premier entretien.

## L'évaluation

L'évaluation mesure l'écart entre résultats attendus et résultats réalisés. Elle vérifie que le fonctionnement et l'organisation ainsi que les activités proposées correspondent bien aux directives du projet pédagogique et y répondent de la meilleure façon possible. Elle permet la remise en question de l'équipe d'animation et de direction et d'éventuels réajustements.

Sont évalués le fonctionnement et l'organisation du centre, les objectifs de l'accueil, les activités, l'apport éducatif ainsi que l'équipe d'animation et la satisfaction des enfants et de leurs parents.

L'évaluation est faite à partir de critères d'ordre qualitatifs ou/et quantitatifs définis au préalable et est effectuée aussi bien par la direction que par l'équipe d'animation sur tous les temps et tous les aspects de l'ACM (accueil, vie quotidienne, activités, fonctionnement et organisation, relations, ...).

Une évaluation des enfants est faite au moyen de l'outil « fil à linge » deux fois par jour. On discute de leur journée également en fin de journée, lors du temps de forum.

Une évaluation globale de l'accueil est faite en début puis en fin de séjour, ceci afin de mesurer l'écart et de vérifier si nos actions ont eu un impact.

Une évaluation de nos compétences et capacités est faite par l'équipe d'animation et par l'équipe de direction en fin de séjour.

L'équipe d'animation évalue également en fin de séjour son équipe de direction.